

## TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017–211704218 – 20251106-CM2025\_90-DE

Accusé de Réception Préfecture Reçu le 10/11/2025 – Publié le 10/11/2025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# **SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025**

\_\_\_\_\_

NOMBRE DE conseillers municipaux :

. En exercice : 29 . Présents : 22 . Absents : 2 . Pouvoirs : 5

DATE DE L'AFFICHAGE de la liste des délibérations : 10 novembre 2025

#### **OBJET**:

CM2025 90 – Tarifs de location des salles Carnot et Richelieu à compter du 1er janvier 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-quatre octobre deux mille vingt-cinq.

#### PRESENTS:

Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean DAUDENS / Mariette ADOLPHE / Jean-Marc BABIN / André FRANCHI / Véronique BETIZEAU / Elisa RATISKOL / Jean-François DANIEL / Rodolphe PETIT / Alain MAGEAUD / Caroline DUBOIS / Véronique TOURNEUR / Marie-Madeleine ROUIL / Jean-Christophe DORIDOT / Frédéric BOTTON / Nathalie NICOLE / Christophe HERNANDEZ / Alain FRICAUD / Jean-François MOREL / Jean-Christophe DELHAYE / Bernard GEOFFROY / Jean-Pierre LAVERGNE

## **ABSENTS EXCUSES REPRESENTES:**

- Pascale JUAN représentée par Véronique TOURNEUR
- Nathalie AFONSO CORREIA représentée par Bernard GEOFFROY
- Sandrine LAPEYRADE TISON représentée par Jean-François MOREL
- Alexandra LAVOIES représentée par Véronique BETIZEAU
- Gabriel DITGEN représenté par André FRANCHI

## **ABSENTS NON EXCUSES:**

- Céline RENOULEAU
- Jean-Claude NEVEU

## **SECRETAIRE DE SEANCE**:

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Véronique TOUNEUR a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

# TARIFS DE LOCATION DES SALLES CARNOT ET RICHELIEU A COMPTER DU 1er JANVIER 2026

Monsieur DAUDENS, adjoint délégué aux finances, propose à l'assemblée de réviser les tarifs de location des salles Richelieu et Carnot à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

	Tarifs au 1 <sup>er</sup>	janvier 2026 : T.T.	C. (taux de T.V.A. en vigueur)	
Salles	- Particuliers - Entreprises	Manifestations des associations de la commune dont le siège social est à Saujon		
		A but non lucratif	A but lucratif  Hors objet d'activité de l'association (loto, bal, concours de belote, expo-vente)	Association dont le siège social n'est pas à Saujon
Richelieu	166 €/jour *	La salle et ses équipements sont mis à disposition gratuitement	Location gratuite Forfait de fonctionnement : 83 € dans la limite de 3 manifestations par année civile	184 € le premier jour de la saison, 43 € les autres jours
Carnot	241 €/jour *			258 € le 1 <sup>er</sup> jour et 66 € par jour à partir du 2 <sup>ème</sup> jour consécutif

Les conventions sont établies pour 1 an et les associations de Saujon sont prioritaires sur les associations extérieures. La collectivité se réserve le droit de réquisitionner la salle en cas d'élection.

Dans tous les cas, le dépôt de chèques de caution renouvelables tous les 6 mois sera demandé de la manière suivante:

- Pour la salle Carnot : Un chèque de 1 000 € couvrant les dégradations éventuelles au bâtiment et au mobilier (sans que cette somme puisse constituer un maximum en cas de dégradations d'une valeur supérieure).
- Pour les salles Carnot et Richelieu : Un chèque de 250 € pour les frais de nettoyage dans le cas où la salle ne serait pas rendue dans un état de propreté satisfaisant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER les prix de location des salles Carnot et Richelieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Pour : 27 Contre Abstention

Fait et délibéré le 6 novembre 2025

Pour copie conforme

**FERCHAUD** 

Le Maire,

La secrétaire de séance.

V. TOURNEUR

**TELETRANSMIS AU** CONTROLE DE LEGALITE Sous le N 017-211704218 - 20251106-CM2025 90-DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le 10/11/2025 – Publié le 10/11/2025